



RAPPORT ENVIRONNEMENT

JUILLET 2024

Nombre de Permis émis - Juillet 2024

- ▶ 29 permis - Abattage d'arbres
- ▶ 14 permis - Installations sanitaires
- ▶ 13 permis - Puits
- ▶ 4 permis - Travaux de déblai et/ou remblai



Évaluation des bandes riveraines par Samuel Mercier-Thouin

- ▶ Samuel Mercier-Thouin est entré en fonction le 11 juin dernier et terminera le 16 août prochain;
- ▶ Ses principales tâches sont : la caractérisation, l'évaluation de la conformité des bandes riveraines du territoire et la sensibilisation et l'information;
- ▶ Les lacs de l'Alchimiste, Guénette, Marier, Piché, Saint-Louis, Violon et Ouimet ont reçu la visite de Samuel;
- ▶ Un rapport final sera produit avant son départ.

Comité Consultatif sur l'Environnement

- ▶ Le comité a fait relâche au mois de juillet
- ▶ Les sujets à l'ordre du jour pour la rencontre du 7 août sont les suivants:
 - Examiner le texte « *Contrôle de l'érosion et gestion environnementale des fossés, Document justificatif préparé pour la rencontre du CCE de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson du 8 juin 2024 par Michèle Lacoste et Joan Raymond* ». Adopter la recommandation afférente. Lien avec la pastille #2 « Créer et maintenir un registre des bassins de rétention pour le territoire, pour leur entretien et la création de nouveaux » des priorités du CCE 2023--2025.
 - Aires protégées en territoire public : Appel à projets (Discussion animée par Mme Raymond);
 - Deux aires à protéger : le territoire englobant les sentiers de ski de fond patrimoniaux, terre intramunicipale avec Sainte-Adèle (accès en face du lac Lucerne sur la 370), et l'autre, la montagne derrière le lac Guénette et le lac Violon, terre à protéger des coupes de bois.
 - Vitesse des embarcations à moteurs électriques sur les lacs de SMDLM (Informations par Michèle Lacoste);
 - Plage municipale : qualité de l'eau et facteurs qui influencent la qualité de l'eau : demande faite par un citoyen lors de la séance du conseil du 15 juillet 2024 (Information par S. Pilon).

Myriophylle à épis

Dans le cadre de notre mission de contrôle de la prolifération du myriophylle à épis au lac Masson, une vérification a été effectuée le 1er août 2024. Lors de cette quatrième vérification, nous avons réalisé une inspection en surface de la baie du débarcadère. La vérification en surface a couvert l'intégralité de la baie et nous n'avons trouvé aucune trace de myriophylle à épis du côté nord du pont du Chemin Masson. Nous avons toutefois trouvé cinq plants de myriophylle à épis à proximité du barrage. Ces plants ont été arrachés à la main car ils étaient en eau peu profonde près du rivage. Aucune surveillance en plongée n'a été effectuée en raison du trafic qu'il y avait sur l'eau à proximité du débarcadère. Une vérification en plongée sera effectuée lors de notre prochaine visite.

La situation actuelle est très encourageante. Le nombre de plants trouvés depuis le début de l'été est de sept, dont cinq du côté sud du pont du Chemin Masson. Cela indique que nos efforts de contrôle et de surveillance sont efficaces.